



FCAF

Fédération canadienne
pour l'alphabétisation
en français

www.fcaf.net



**Améliorer
l'alphabétisme des familles**
Initiative 2008-2013

Ottawa, le 24 novembre 2010

Terme de référence

Révision des statuts et règlements de la FCAF (Modèle de gouvernance)

1. Contexte

Lors de l'Assemblée générale annuelle tenue en juin 2010, les membres¹ de la FCAF ont adopté la résolution suivante: « *Que le conseil d'administration soit mandaté pour réviser les statuts et règlements généraux de la FCAF conformément aux changements que le nouveau modèle de gouvernance exigera. Ces nouveaux statuts et règlements généraux devront être acceptés conformément aux statuts et règlements généraux présentement en vigueur à la FCAF* ».

Cette résolution est une étape de plus franchie dans le processus de planification stratégique de la FCAF amorcé depuis 2007. Lors de ce processus la FCAF a revu ses orientations stratégiques (accepté lors de l'AGA 2009), organisée une consultation nationale² dans le but de revoir son modèle de gouvernance (2009-2010), mis de l'avant un modèle intégré au service du développement de l'alphabétisme des francophones du Canada (2009) et approuvé un nouveau modèle de gouvernance (accepté lors de l'AGA 2010).

La planification stratégique et le nouveau modèle de gouvernance sont des réponses claires, efficaces et concrètes à l'analyse de l'environnement réalisée par la FCAC et bien sûr, font suite aux discussions et principales recommandations qui émanent de la Consultation nationale.

Ce contexte précise, guide et oriente les choix de la FCAF en 2010-2011. Cette dernière étape est cruciale. Les nouveaux statuts et règlements doivent refléter, autant dans la lettre que l'esprit, le sens donné, aux valeurs et principes qui l'ont guidé vers des changements importants en terme d'orientation stratégique, de gouvernance et de pratiques qui favorisent le développement de l'alphabétisme des francophones du Canada.

2. Justification

La FCAF a maintenant 20 ans! Vingt ans d'engagement, de mobilisation et d'accompagnement de ses membres et de ses partenaires afin de favoriser le développement de l'alphabétisme des adultes francophones de ce pays. La FCAF a fait le point, a précisé ses orientations et sa gouvernance. Il est maintenant temps de réviser en profondeur et d'actualiser le *modus operandi* et de garantir que le nouveau cadre légal convient et permet de répondre, dans les prochaines années, à la vision de la FCAF.

¹ Voir la liste des membres de la FCAF: http://www.fcaf.net/fcaf/a_propos/membres/index.html

² Rapport de la consultation: www.fcaf.net/documentation/pdf/consultation_nationale/rapport_final_publique.pdf

C'est le temps d'agir pour une société pleinement alphabétisée!

235, chemin Montréal, pièce 205, Ottawa (Ontario) K1L 6C7
Tél.: 613 749-5333 Téléc.: 613 749-2252 Courriel: info@fcaf.net



Les statuts actuels, élaborés dans les années '90 et amendés à au moins trois reprises (2004, 2007 et 2008) ont permis les avancées actuelles. Cependant, les orientations et les réalités présentes exigent de revoir l'interprétation, les définitions, le membership ainsi que l'ensemble des articles des statuts et règlements actuels de la FCAF.

L'exercice va au-delà de l'aspect légal des Statuts et règlements. Ces nouveaux Statuts et règlements doivent répondre aux exigences mises de l'avant par la FCAF en matière de partenariat et de projet de société. Ces nouveaux statuts et règlements doivent assurer, une FCAF plus inclusive et représentative de l'ensemble des secteurs socioéconomique, favoriser le dynamisme, l'efficacité et respecter les cinq grands principes de bonne gouvernance que sont la 1) légitimité et voix 2) orientation 3) rendement 4) responsabilisation et 5) équité.

3. Objectifs

Les objectifs assignés à ce contrat sont les suivants :

- Planifier, coordonner et organiser le processus de révision des règlements généraux de la FCAF;
- Élaborer une proposition complète de règlements qui constitueront les nouveaux règlements généraux de la FCAF. Cette proposition sera conforme et respectera le nouveau modèle de gouvernance de l'organisme, sa vision ainsi que toutes les exigences légales (Loi sur les corporations canadiennes et autres) auxquelles est soumise la FCAF.

4. Résultats attendus

Au terme de ce contrat, les résultats suivants auront été atteints :

- Une proposition de règlements généraux clairement définie qui respecte le nouveau modèle de gouvernance de l'organisme, sa vision ainsi que toutes les exigences légales (Loi sur les corporations canadiennes et autres) auxquelles est soumise la FCAF est élaborée, validée et adoptée par le conseil d'administration et présentée à l'AGA de la FCAF en juin 2011.

5. Méthodologie et contenu

Dans le cadre de ce contrat, le consultant propose une méthodologie claire et structurée, qui assure l'atteinte des objectifs et des résultats visés dans les délais prescrits. Cette méthodologie tient compte, obligatoirement, des principes suivants :

- Une collaboration constante avec la FCAF ;
- La mise sur pied d'un groupe de travail/groupe focus (au niveau national) qui sert à orienter l'élaboration des nouveaux règlements généraux;
- Un processus de consultation avec les membres et certains partenaires;
- Deux présentations aux membres du CA (document de travail et proposition finale).

6. Durée et calendrier

Le présent contrat est d'une durée de 20 à 30 jours (à préciser avec le/les consultants-es retenus). Il s'exécutera entre **le 15 janvier et le 31 mars 2011**. D'un commun accord les parties établiront le calendrier précis d'exécution des principales activités (rapport d'étape, rencontres avec le CA, rencontres de consultation).

7. Profil du consultant

Le consultant est une personne physique ou morale qui devra dans sa proposition démontrer les compétences et expertises suivantes :

- Excellente expertise en matière de statuts et règlements généraux des organismes à but non lucratif;
- Expertise reconnue en regard des lois qui régissent les corporations constituées en société en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes;
- Maîtrise des démarches et processus de consultation et de participation qui assure un résultat consensuel;
- Aptitudes d'animation et d'encadrement de groupes dans un processus de consultation qui visent un résultat précis, et ce, dans un délai assez court;
- Disponibilité à voyager, le cas échéant, un peu partout au Canada.

8. Dépôt des propositions techniques et financières

Vous devez déposer votre proposition technique et financière à la FCAF au plus tard le **17 décembre 2010 à 16 h**. Ce document comprendra :

- Votre compréhension du mandat
- Plan de travail détaillé de la consultation :
 - o Étape de planification, organisation et calendrier d'exécution de la consultation
 - o Votre évaluation de la durée (nombre de jours nécessaires)
- Méthodologie de consultation proposée :
 - o Préciser l'approche / méthode préconisée pour la consultation
- Une proposition financière :
 - o Préciser le nombre de jours, de professionnels impliqués et les tâches à exécuter
 - o Ne pas inclure les frais de voyages (avion et hébergement) et de réunions des participants (transport, hébergement et repas). Ce contrat ne devrait pas exiger des déplacements à l'extérieur d'Ottawa. Le cas échéant, la FCAF assumera les coûts inhérents à tout déplacement qu'elle exigera dans le cadre de la réalisation de ce contrat.
- La liste des membres de votre équipe (si applicable), leurs expertises et leur curriculum vitae

Nous vous prions de faire parvenir votre proposition **avant le 17 décembre 2010, 16 h**, en mentionnant dans le champ Objet/Sujet « Gouvernance: révision des règlements de la FCAF » à l'attention de :

Normand Lévesque, directeur général
Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français
235, chemin Montréal, pièce 205
Ottawa, ON K1L 6C7
Téléphone : 613-749-5333, poste 228
Télécopieur : 613-749-2252
Courrier électronique : directiongenerale@fcaf.net

Annexe 1: Informations supplémentaires afin de mieux comprendre la FCAF

A. Les orientations stratégiques³ de la FCAF:

Orientation stratégique 1 : les compétences essentielles « plus »

Les compétences essentielles sont les compétences nécessaires pour vivre, apprendre et travailler. Neuf compétences essentielles sont généralement reconnues: la lecture, le calcul, la rédaction, l'utilisation de documents, la communication orale, le travail d'équipe, la formation continue, la capacité de raisonnement et l'informatique.

Cependant aux yeux de la FCAF et de ses membres, « *trois compétences propres aux communautés francophones* » devront s'y ajouter, car elles sont indispensables à l'épanouissement des communautés et des familles en milieu minoritaire. D'où l'addition du « plus » à la désignation de cette orientation stratégique. Ces compétences sont :

- la transmission de la langue et de la culture françaises ;
- l'éveil à l'écrit en français ; et,
- la participation au développement de la communauté.

Orientation stratégique 2 : un continuum de services

Le plan stratégique doit viser la mise en place d'un continuum de services pour les personnes apprenantes. L'offre de services doit être proactive, constante et satisfaire aux besoins spécifiques de clientèles diversifiées. La formation peut être offerte dans un contexte formel ou informel et elle peut être créditée ou non créditée.

Orientation stratégique 3 : un projet de société pour améliorer les compétences essentielles des francophones partout au Canada

Au cours des dix prochaines années, pour atteindre quelque 125 000 francophones et améliorer leur niveau d'alphabétisme, il faudra mettre en place un projet de société visant l'ensemble de la communauté. Ce projet de société devra être modulé selon les caractéristiques des milieux aux paliers national, régional ou provincial, et local. La FCAF et ses membres seront le moteur de ce projet, mais sa réussite exigera des partenariats multiples avec les différents acteurs des communautés francophones.

Orientation stratégique 4 : des partenariats et coalitions

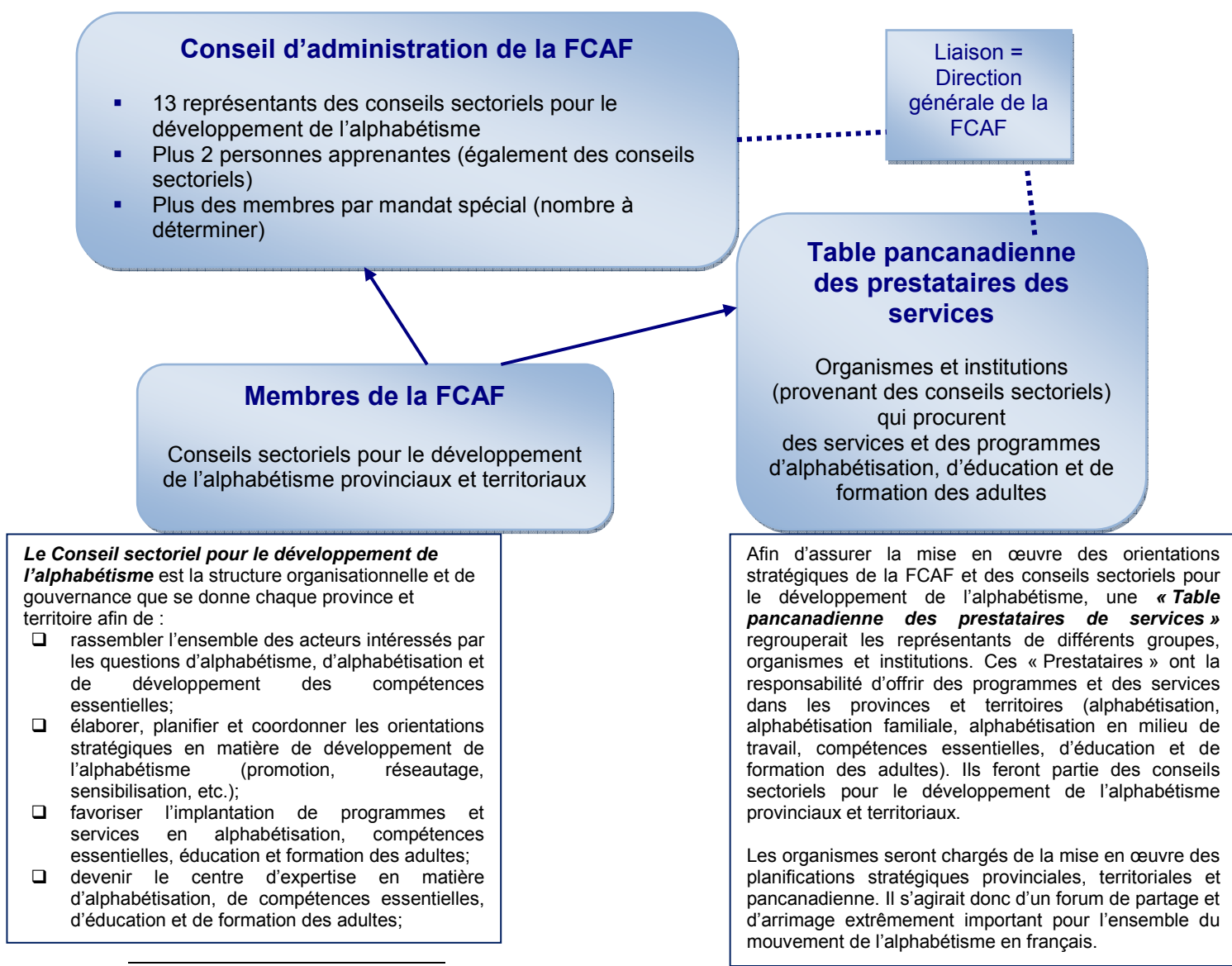
La réalisation du plan stratégique doit s'appuyer sur un ensemble de partenariats locaux et de coalitions régionales et provinciales. Les modalités de concertation peuvent prendre des formes variées et inclure des acteurs divers. Les particularités régionales et locales seront respectées.

³ Les quatre orientations stratégiques: www.fcaf.net/documentation/pdf/consultation_nationale/orientation_strategique.pdf

B. Le Nouveau modèle de gouvernance⁴

Ce nouveau modèle, plus inclusif et représentatif de l'ensemble des secteurs socioéconomiques, se veut dynamique, efficace et respectueux de cinq grands principes de bonne gouvernance reconnus par l'Institut sur la gouvernance : 1) légitimité et voix 2) orientation 3) rendement 4) responsabilisation et 5) équité. Voici les principes de base du modèle de gouvernance :

- ❑ La FCAF sera composée des **conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme** de chaque province et territoire. Ces conseils sectoriels seront les membres de la FCAF et auront pour mandat le développement de l'alphabétisme, de l'éducation et de la formation des adultes au niveau provincial et territorial.
- ❑ Le **conseil d'administration** de la FCAF sera composé, en majorité, de délégués issus des conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme;
- ❑ Les prestataires de services d'alphabétisation, d'éducation et de formation des adultes, qui siègent au sein des conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme, formeront la **Table pancanadienne des prestataires des services**.



⁴ Nouveau modèle de gouvernance: www.fcaf.net/documentation/pdf/consultation_nationale/nouveau_modele_gouvernance.pdf

C. Le Modèle intégré au service du développement de l'alphabétisme des francophones du Canada

Ce modèle repose sur l'analyse et la compréhension des éléments suivants:

- ❑ Les enjeux liés au niveau d'alphabétisme et de compétences de base des apprenants ciblés.
- ❑ La nature des barrières à l'apprentissage et à la formation auxquelles font face les apprenants.
- ❑ Les limites organisationnelles du réseau d'éducation et de formation des adultes en français au Canada pour rejoindre en grand nombre les adultes peu alphabétisés et pour les former afin de répondre à leurs besoins complexes.

Le monde de l'éducation des adultes, dans le contexte de la nouvelle économie, subit des changements majeurs, rapides et continus. Il se complexifie de plus en plus. Dans ce contexte, nous pensons qu'il faut développer de nouvelles façons de percevoir l'apprentissage chez les adultes peu alphabétisés, et de concevoir la formation pour le développement de l'alphabétisme. Les pistes de solution proposée à l'intérieur du modèle mis de l'avant par la FCAF s'articulent sur la façon particulière de concevoir l'intervention auprès d'adultes peu alphabétisés.

La FCAF tente donc d'apporter un regard nouveau sur la situation des adultes francophones peu alphabétisés et sur certaines ressources éducatives qui leur sont offertes. La FCAF espère ainsi favoriser la mise en place d'approches nouvelles à la conception de projets de formation pour ces apprenants, lesquelles approches seraient davantage centrés sur les besoins complexes et multiples de ces apprenants et leurs contextes socioculturels particuliers.

« Les projets qui prennent racine dans une conception davantage axée sur l'alphabétisme plutôt que sur l'alphabétisation, et dont les activités sont liées avec la vie de la communauté, auront tendance à être considérées d'une façon positive de la part des francophones et contribue au dynamisme social. Ces efforts d'élargissement de l'alphabétisation permettent aussi de créer des liens plus solides avec d'autres organismes et éventuellement mieux partager la responsabilité en matière de développement de l'alphabétisme... Quels sont les problèmes urgents qui touchent nos communautés en ce qui concerne l'emploi, le décrochage scolaire, les conditions de vie? Comment les actions d'alphabétisation peuvent-elles contribuer à résoudre ces problèmes? Comment multiplier les initiatives positives qui lient l'alphabétisation à d'autres problématiques sociales? » (Roy, 1997, pages 42).

Le modèle de développement de l'alphabétisme proposé par la FCAF se déploie en 4 composantes qui s'articule autour de services intégrés et s'appuie sur des principes andragogiques. Ce modèle repose également sur un constat qui nous a été révélé par les dernières grandes enquêtes internationales sur l'alphabétisme des adultes. Les résultats de ces enquêtes semblent soutenir la thèse que les compétences d'alphabétisme sont comme des muscles, plus on les exerce, peu importe le contexte, mieux ils se maintiennent, et plus ils s'améliorent rapidement.

Ceci dit, nous croyons qu'une approche intégrée de services éducatifs ne représente pas un ralentissement au développement des compétences d'alphabétisme comme telles (comparativement à la participation à un programme d'alphabétisation traditionnel à temps plein). En effet, il semble que les compétences d'alphabétisme peuvent se maintenir et se développer autant lorsqu'on les applique dans un contexte réel, voire un contexte de développement professionnel ou de développement parental à titre d'exemple, que dans un contexte d'alphabétisation plus traditionnel ou l'accent est porté exclusivement sur les compétences traditionnelles d'alphabétisme (lecture, écriture et calcul).

Les 4 composantes du Modèle stratégique pour le développement de l'alphabétisme

